



DELICE HOLDING – DH –
Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant unique : 1299178/L/A/M/000

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le jeudi 02 juin 2022 à 10 heures à l'Immeuble « JOUMENA » sis à la Zone d'Activité Kheïreddine , la Goulette, Tunis, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;**
- 2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;**
- 3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;**
- 4. Approbation des conventions réglementées ;**
- 5. Affectation du résultat ;**
- 6. Quitus aux Administrateurs ;**
- 7. Renouvellement du mandat de l'Administrateur Indépendant ;**
- 8. Renouvellement du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires ;**
- 9. Nomination des Administrateurs ;**
- 10. Nomination d'un deuxième Administrateur Indépendant ;**
- 11. Nomination des Commissaires aux comptes ;**
- 12. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;**
- 13. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;**
- 14. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;**
- 15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

Observation :

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, la société DELICE HOLDING – SA- « DH » incite ses actionnaires à privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance (signature légalisée) ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Le formulaire de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être envoyés à l'adresse suivante Investisseurs@groupedelice.com.tn au plus tard Un (1) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés de l'attestation de propriété d'actions.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2021 ainsi que le Formulaire de Vote par correspondance et le formulaire de pouvoir à donner au Président de l'Assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires, à partir du 18 mai 2022, en ligne, tout au long de la période fixée par la loi en consultation et téléchargeable via le site web : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs).

P/ Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS

AGO DELICE HOLDING SA

Siège social : immeuble le dôme, rue du lac Léman, les berges du lac 1053, Tunis

La société DELICE HOLDING SA publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 juin 2022

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Covid-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les Actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** sans réserve lesdits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés

Après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans les rapports des Commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2021 :

	En DT
Résultat de l'exercice	21 356 122
Report à Nouveau	63 000
Résultat disponible	21 419 122
Réserve Légale	1 070 956
Bénéfice Distribuible	20 348 166
Dividendes à distribuer	20 315 687
Résultats reportés	32 479

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires, la distribution d'un dividende en numéraire de **0,370** dinars par action, au titre de l'exercice 2021.

La mise en paiement sera effectuée à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de l'Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'Administrateur Indépendant **Monsieur Slaheddine LADJIMI**, décide de renouveler son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Monsieur Slaheddine LADJIMI présent, déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires, **Monsieur Mohamed ABDENNADHER**, décide de renouveler son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Monsieur Mohamed ABDENNADHER présent, déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateur

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination d'un deuxième Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur **Mohamed LOUADI** en tant que membre indépendant au sein du Conseil d'Administration et ce pour une première période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Monsieur **Mohamed LOUADI** ci-dessus cité présent, déclare qu'il ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateur Indépendant.

DIXIEME DECISION : Nomination des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'ensemble des Administrateurs suivants :

- **Mohamed MEDDEB**
- **Madame Houeïda NASRA MEDDEB**
- **Madame Nadia MEDDEB DJILANI**
- **Monsieur Mohamed Ali MEDDEB**
- **Madame Cyrine MEDDEB ABIDI**
- **Monsieur Ahmed MEDDEB**
- **Monsieur Boubaker MEHRI**

décide

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Les Administrateurs ci-dessus cités présents, déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclarent, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateurs.

ONZIEME RESOLUTION : Nomination des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat des deux commissaires aux comptes, Cabinet Finor, représenté par Mr Karim DEROUICHE et le Cabinet Deloitte représenté par Mr Mohamed LOUZIR), et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler les mandats des commissaires aux comptes Cabinet Finor, représenté paret le Cabinet Deloitte représenté par Mr et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DOUZIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des Administrateurs, au titre de l'exercice 2021, à la somme globale et annuelle de **Dinars**, nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

TREIZIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne, au titre de l'exercice 2021, à la somme globale et annuelle de **Dinars**, nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATORZIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUIZIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée àheures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de la séance et les Scrutateurs.

ANNEXE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Information aux Actionnaires relative au candidat retenu pour le poste de deuxième Administrateur Indépendant à annexer au projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DELICE HOLDING SA « DH » prévue pour le 02 juin 2022

En application de l'article 11 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, la société DELICE HOLDING SA « DH » met à la disposition de ses actionnaires les informations relatives au candidat au poste d'Administrateur Indépendant retenu par le Conseil d'Administration réuni le 10 mai 2022 à 10 heures.

Le Candidat retenu :

Monsieur Mohamed LOUADI, né le 18 juin 1958 à Tunis, de nationalité Tuniso-Canadienne, est un enseignant en grade de Professeur de l'Enseignement supérieur à l'Institut Supérieur de Gestion, où il enseigne les systèmes d'information et les technologies de l'information (IT) depuis l'an 2000. Il avait préalablement enseigné dans divers pays et universités tels que les Etats-Unis, le Canada, les Emirats Arabes Unis et le Liban.

M. LOUADI détient un savoir-faire et une longue expérience dans le domaine des technologies de l'information (IT). Ceci permettra d'apporter une contribution majeure dans l'effort de transformation digitale que DELICE HOLDING SA « DH ».